RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°41/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 24 juin 2021
Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. Franck PENEL, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, M. COSTA Claude donne pouvoir à M. CAYUELA Jean-Marie.
Secrétaire de séance : Mme SOUBIELLE Eva.

Objet : Programme de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune : bâtiment « Salle Sud Roussillon »– Demande de subvention

Monsieur le Maire informe que La Région Occitanie accompagne les collectivités dans la rénovation énergétiques des bâtiments publics.

Monsieur Le Maire précise que la plupart des bâtiments publics communaux sont de gros consommateurs d'énergie. Le chauffage et l'eau chaude des bâtiments ont de loin les principaux postes de consommation de la commune. L'éclairage est également vétuste et est donc un poste énergivore. Tout cela représente un coût important pour la commune et contribue aussi au réchauffement climatique pour les émissions de gaz à effet de serre.

Entreprendre des actions de rénovation énergétique sur le patrimoine communal permet donc de réduire la facture énergétique de la commune, réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes moderniser ses infrastructures publiques, améliorer leur confort et mieux protéger le public, mais également d'avoir un effet levier sur l'emploi et la reprise économique. Rénover son patrimoine c'est donner une impulsion rapide à la filière du BTP, contribuer à la reprise de l'économie et soutenir les filières locales du bâtiment et de la construction.

La commune de Latour-Bas-Elne a sollicité l'Entreprise OTCE Languedoc-Roussillon pour réaliser une mission d'ingénierie dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux ci-dessous :

- Salle Sud Roussillon,
- Salle San Galdric et Cellera,
- Ecole de musique,
- Bibliothèque,
- Salle des Fêtes,
- Ecoles primaire, maternelle et réfectoire,
- Vestiaires Football et Rugby,

Cette mission qui comprend :
- Les études énergétiques de type « Th-CECX » comprenant un audit énergétique avec DPE avant travaux, les préconisations de travaux de rénovation et le DPE après travaux (étiquettes énergétiques avant et après travaux) pour chacun des 7 bâtiments,

- Le descriptif détaillé et une estimation par poste et par bâtiment des travaux engagés pour obtenir le gain énergétique,
- L'échéancier détaillé de réalisation de l'opération et des dépenses.

est présenté au Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose compte tenu du diagnostic énergétique ci-dessus référencé d'établir une priorisation et une programmation des travaux. Il propose que dans un premier temps soit réalisé les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment communal dénommé « Salle Sud Roussillon ».

Monsieur Le Maire propose d'adopter le projet de rénovation énergétique de la Salle Sud Roussillon tel que décrit dans les documents présentés et annexés à la présente, et de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation énergétique de la Salle Sud Roussillon tel que présenté et annexé à la présente, dit que les travaux débuteront fin 2021 et s'échelonneront jusqu'à fin du premier semestre 2022,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 26 % du montant HT du coût de la dépense détaillé comme suit :
  Travaux sur les équipements techniques priorité 1 : 49.200,00 € HT,
  Travaux sur l'enveloppe des bâtiments priorité 2 : 127.800,00 € HT,
  Travaux sur l'enveloppe des bâtiments priorité 3 : 9.000,00 € HT,
  Travaux divers priorité 4 : 5.400,00 € HT,
  TOTAL : 191.400,00 € HT.
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation tels qu'annexé à la présente,
- ATTESTE que les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR BAS-ELNE
66200

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 2 juillet 2021